

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05
Fax 02.40.06.72.01



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 août,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence du Maire, M. Jean Teurnier.

NOM	PRENOM	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine	x			
BONNET	Geneviève		x		<i>Jean Teurnier</i>
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie	x			
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André	x			
BLAIS	Ophélie		x		<i>Morgane Bonnet</i>
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien	x			
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent	x			
BABONNEAU	Pierrick		x		<i>Cécilia Kermarrec</i>
MASSE	Sylvain	x			
GUILLERMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel	x			

Nombre de conseillers en exercice : 20

Président de séance	Jean Teurnier
Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	22-août-25
Début de séance	19h04
Fin de séance	19h55

Numéro	DEL_280825_005_GroupementCommandeToiture	Groupement de commande Nettoyage d'une toiture
Nomenclature	1.7.1	

La boulangerie, la fleuriste, la future pizzeria ainsi que l'épicerie possèdent une toiture plate commune qui doit être entretenu au frais de la copropriété. Il est proposé au conseil de conclure une convention de groupement entre les propriétaires afin de répartir la charge d'entretien.

Il est également proposé soit, en fonction de la charge de travail des services techniques, de réaliser la prestation en régie, soit de faire appel à un prestataire extérieur.

La refacturation se fera en fonction des tantièmes de copropriété, déterminés au sein de la convention.

Il est demandé au conseil d'approuver la constitution du groupement de commande dans les conditions susmentionnées.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal décide :**

- DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commande relative au nettoyage de la toiture des cellules commerciales situées rue André Ripoché
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 28 août 2025,
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean Teurnier

